

Zeitschrift: Rapport annuel / Office central suisse du tourisme
Herausgeber: Office central suisse du tourisme
Band: 6 (1946)

Rubrik: Administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

V. Administration

1. *Organes*

a) *Membres*

L'effectif des membres n'a pas subi de grands changements et s'élève pour le moment à 234, soit un de plus qu'en 1945. Le nombre des souscripteurs volontaires est resté stationnaire, mais quelques-uns ont réduit le montant de leur contribution.

Lors de la 6^e assemblée générale, qui a eu lieu à Genève les 29 et 30 avril sous la présidence de M. le conseiller national Meili, Dr. h.c., les membres approuvèrent le rapport de gestion et les comptes annuels de 1945. M. Bittel, directeur, fit un bref exposé des mesures prises pendant la guerre pour sauvegarder l'avenir, puis évoqua les moyens à notre disposition pour développer la propagande durant la période d'après-guerre. M. Seiler, président de la Société suisse des hôteliers, parla du nouveau régime des vacances scolaires et suggéra d'étendre notre propagande aussi à la période qui précède et suit la saison, pour éviter que le mouvement des voyageurs ne se concentre sur les mois d'été. Pour terminer, M. Fischer, chef de division aux CFF, renseigna l'assemblée sur les réductions de taxes qu'il est prévu d'accorder aux hôtes étrangers.

b) *Comité*

Le Comité a tenu deux séances, la première à Berne le 22 mars et la seconde à Zurich, le 29 novembre.

A sa première réunion, il traita les affaires ordinaires, soit le programme d'été et d'automne 1946, le rapport de gestion et les comptes annuels de 1945 et le budget de 1946. Il approuva en outre les modifications apportées au règlement à la suite de la réorganisation de l'Office, ainsi que les additions au règlement de service et des traitements du personnel. Il prit acte de quelques mutations et

prit congé de deux collaborateurs de l'OCST auquel ils ont rendu de longs et précieux services: M. Budry, chef du Siège auxiliaire de Lausanne, et M. Kälin, secrétaire de direction. La seconde séance a été essentiellement consacrée à la réduction massive de la subvention fédérale accordée à l'OCST., mesure prévue pour rétablir l'équilibre du budget de la Confédération. A l'issue de longues et vives discussions, le Comité décida, dans l'intérêt des finances publiques, de se rallier à une diminution temporaire de la subvention fédérale, sous la réserve toutefois que l'existence du réseau d'agences à l'étranger ne s'en trouve pas compromise et que les subsides alloués aux autres branches de l'économie soient réduits au moins dans la même proportion pour satisfaire aux règles de l'équité. Le Comité discuta aussi la nouvelle convention avec la Société suisse des hôteliers, qui s'engage à verser une contribution plus forte à l'OCST. Il approuva cet accord, ainsi que le programme de l'hiver 1946/47 et du printemps 1947, de même que les crédits supplémentaires. A cette séance également, diverses mutations furent portées à la connaissance du Comité qui déplora tout particulièrement le décès du représentant de la Compagnie du chemin de fer des Alpes bernoises, M. Guggisberg, mort subitement dans l'exercice de ses fonctions.

c) Bureau

La besogne qui incombe au Bureau s'est trouvée singulièrement augmentée par le développement inopiné et considérable du tourisme international au cours de la première année d'après-guerre, par les nombreuses questions qu'il a fait surgir dans l'organisation du réseau des agences, dans le trafic avec l'étranger et dans le trafic interne. C'est pourquoi le président dut convoquer 10 séances (5 l'année précédente).

Au début de l'année, le Comité s'occupa de l'organisation de la direction unique à la suite du départ de M. Thiessing, qui mit fin au système des deux directeurs. Il décida d'adjoindre deux vice-directeurs au directeur. Les modifications ainsi rendues nécessaires fournirent l'occasion bienvenue d'apporter les compléments indispensables au règlement de service et à l'échelle des traitements du per-

sonnel. Le Bureau dut également statuer sur plusieurs autres questions d'ordre personnel et administratif parmi lesquelles les nominations jouèrent un grand rôle. La démission de M. Budry entraîna la désignation d'un nouveau chef du Siège auxiliaire de Lausanne; de même, la vacance survenue à la tête de l'agence de Londres nécessita la nomination d'un nouveau chef à cette agence si importante pour notre tourisme; enfin, il fallut procéder à d'autres nominations à la suite du départ du chef de l'agence de Nice, promu consul, de la création des nouvelles agences de Lisbonne et de San Francisco et de la désignation d'un représentant pour l'Amérique du Sud.

Le développement de l'activité déployée par les agences amena le Bureau à donner à leurs chefs des directives précises sur la marche des affaires sous la forme d'un règlement des agences qui a été mis en vigueur provisoirement pour la durée d'une année. Etant donné le renchérissement considérable de la vie que l'on enregistre partout et qui rendait nécessaire un ajustement des allocations de séjour à l'étranger, le Bureau estima indiqué d'établir des règles déterminées en ce domaine également et d'adapter ces allocations dans une large mesure à celles que touchent les agents de la Confédération. Le Bureau s'est aussi occupé de la question du remboursement des traitements servis aux employés de l'OCST détachés à la Centrale touristique des permissionnaires américains. D'autre part, des crédits ont été alloués à celle-ci pour subvenir aux frais de représentation indispensables. Le maintien des locaux de l'agence de Paris, la recherche de nouveaux locaux pour les agences de Londres et de San Francisco, la réorganisation de l'équipement à Paris et à Bruxelles retinrent l'attention du Bureau lors de plusieurs séances. Enfin, il approuva un contrat relatif à l'assurance des bagages par l'entremise de nos agences.

Le Bureau a derechef examiné la question de la représentation du tourisme aux pourparlers économiques menés avec les Etats étrangers et adressé à qui de droit le vœu que cette représentation fût mieux assurée. Les craintes de voir le mouvement des voyageurs entre le Grande-Bretagne et la Suisse subir des restrictions déterminèrent le Bureau à envoyer un mémoire à MM. Celio, Stampfli et Nobs, conseillers fédéraux.

Mais cet organe eut aussi à traiter des problèmes d'ordre purement interne, ainsi ceux qui ont trait à publication d'un guide d'hôtels suisse unique, à l'hébergement de malades atteints de tuberculose, aux instructions pour la perception des taxes de séjour, qui avaient été rédigées par la Direction en collaboration avec d'autres organisations, et à l'adhésion à la Société sino-suisse.

En dépit de la stricte réserve dont nous continuons à faire preuve envers les demandes de subventions présentées par des tiers, un versement substantiel a été opéré en faveur de l'exposition d'architecture à Londres en raison de la publicité efficace que l'on pouvait attendre de cette manifestation. Des propositions visant à faire de la propagande par voie d'annonces dans les journaux ont déjà fourni au Bureau l'occasion d'aborder les questions ayant trait à d'importantes campagnes de réclame à l'étranger; il écarta une suggestion touchant l'Angleterre, mais en accepta une qui concernait les Etats-Unis. Enfin, des articles parus dans les journaux étrangers contre la Suisse en général et dans les journaux suisses contre l'OCST en particulier déterminèrent le Bureau à prendre position.

Les deux dernières séances de l'exercice furent surtout consacrées à l'examen de la situation nouvellement créée par la réduction de la subvention fédérale accordée à l'OCST.

Le Bureau s'est occupé pendant toute l'année de la question de la création d'une maison suisse à Londres, qui revêt une grande portée en corrélation avec les nouveaux locaux de notre agence et a été aussi soulevée devant le Conseil national par un postulat von Almen daté du 3 octobre 1945. Un sous-comité ad hoc a examiné, au cours de deux séances, divers projets avec la collaboration de l'Office suisse d'expansion commerciale. Ses membres se sont rendus à Londres du 9 au 16 mars pour discuter sur place tous les problèmes avec les milieux intéressés de la colonie suisse. Les conversations de Londres se sont étendues au domaine des possibilités de transports entre la Grande-Bretagne et la Suisse et aux questions de personnel concernant l'agence. Bien que le président soit encore allé à Londres du 17 au 24 août en vue de mettre sur pied un projet approprié, aucun résultat positif n'avait encore pu être obtenu avant la fin de

l'exercice à cause des exigences exorbitantes du propriétaire de l'immeuble.

2. Personnel

L'ampleur considérable de l'activité déployée par nos bureaux extérieurs et l'ouverture de nouvelles agences ont eu pour conséquence un renforcement de l'effectif de notre personnel à l'étranger; il a aussi fallu renforcer le personnel du siège central et du siège auxiliaire.

A fin 1946, l'effectif était le suivant:

Zurich	34 (32 en 1945)
Siège auxiliaire	4 (3)
Agences	122 (71)

dont 3 employés occupés par la Centrale touristique des permissionnaires américains, 2 partiellement au service de représentations touristiques et 1 la moitié de la journée à celui du Siège auxiliaire de Lausanne.

Le recrutement du personnel de nos agences a placé la Direction en face de problèmes très délicats. Alors que les agences avaient besoin de personnel compétent et au courant des conditions particulières à notre pays, les CFF ne pouvaient leur en céder, n'en ayant pas eux-mêmes suffisamment; à cela vient s'ajouter le manque général de main-d'œuvre en Suisse. On est parvenu à engager quelques éléments qualifiés, jusque-là au service des bureaux de voyages et des chemins de fer privés. En outre, il fallut recruter du personnel suisse connaissant les langues et aussi, dans une mesure accrue, du personnel étranger, qui a naturellement besoin d'accomplir un assez long stage d'initiation au service des agences.

Lors de sa 34^e séance du 29 avril 1946, le Bureau a désigné le successeur de M. Budry en la personne de M. Martinet, jusqu'alors rédacteur de la « Revue » de Lausanne. A l'occasion de la réorganisation de l'Office. M. Häberlin, secrétaire de direction, a été nommé vice-directeur par le Bureau, lors de sa 31^e séance en janvier, et chargé du service administratif de l'OCST.

3. Finances

Dans le domaine financier, la fin de l'exercice a été marquée par une surprise désagréable et inopinée, celle que nous valut la décision des Chambres fédérales de réduire considérablement les contributions allouées par la Confédération à l'OCST. En 1942 déjà, la commission des finances du Conseil national, de même que celle du Conseil des Etats, avaient proposé au Parlement de réduire ces contributions d'un million dans le budget de 1943. Les commissions parlaient du point de vue erroné qu'il s'agit de subventions et non d'une dépense fixée par la loi en faveur d'une institution créée par la Confédération. Les deux Chambres rejetèrent alors la proposition de leur commission à de fortes majorités et nous exprimâmes dans notre rapport annuel de 1942 la satisfaction que nous causait une décision qui prévenait une regrettable insécurité juridique. Grâce à cela, nous avons pu constituer pendant la guerre de très substantielles réserves auxquelles il est possible de recourir avec l'assentiment du Conseil fédéral.

Les lourdes charges financières qui grèvent la Confédération et les efforts accomplis par les Chambres pour dresser un budget aussi équilibré que possible déterminèrent le Parlement à décider notamment, au cours des débats relatifs à ce budget, une réduction de 1,5 million sur le subside que la Confédération alloue à l'OCST en vertu d'un arrêté fédéral. On releva à ce propos qu'il ne convenait pas qu'un organisme qui tire l'essentiel de ses ressources financières des deniers publics accumulât des réserves, alors que la Confédération est surendettée. La décision des Conseils législatifs, si dignes d'intérêt que soient les mobiles dont elle s'inspire, est d'une portée d'autant plus grave que d'une part il faudra affecter aux besoins normaux de l'OCST une grande partie de la réserve constituée en vue d'un renforcement de la propagande touristique, qui s'affirmera sans doute prochainement des plus nécessaires, et que, d'autre part, dès la première année d'après-guerre les pouvoirs publics ont tout de même recouru au moyen illégal, écarté en 1942, qui consiste à modifier lois et arrêtés fédéraux par la voie budgétaire et aboutit non seulement à engendrer l'insécurité juridique mais en-

core à entraver singulièrement le développement de toute organisation. Que l'OCST se soit trouvé en « bonne compagnie » et que même des lois fédérales aient été modifiées par ce moyen, c'est là une maigre consolation. Au cours de la session de décembre 1945, M. Klöti, député au Conseil des Etats, a déclaré que la modification de lois et d'arrêtés fédéraux par la voie budgétaire « introduirait la plus pure anarchie légale dans notre vie parlementaire »; cette remarque n'est, aujourd'hui, pas moins pertinente qu'en 1942, même si les décisions prises lors de la discussion du budget sont « légalisées » après coup.

Il est d'autant plus heureux que les relations contractuelles avec la Société suisse des hôteliers aient fait l'objet d'un nouvel arrangement conclu à la fin de l'année et entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 1946; notre partenaire s'est engagée à verser à l'OCST des subsides beaucoup plus importants que pendant la guerre. On renonça à prévoir une contribution fixe et le subside alloué à l'OCST est fonction du nombre des nuitées enregistrées par les membres de la SSH. D'après la moyenne des trois dernières années, on peut compter sur une recette annuelle d'à peu près 150 000 francs.

Pour le surplus, le paiement des cotisations s'est effectué normalement et totalise les montants ci-après:

Cotisations dues, non compris celles de la Confédération, des institutions et administrations fédérales à fin 1946	Fr. 355 410.—
Contributions volontaires	Fr. 3 385.—
Total de l'actif	<u>Fr. 358 795.—</u>
paiement effectué jusqu'à fin 1946	Fr. 336 860.—

